

Compte-rendu de la Commission de Formation et Vie universitaire

du 22 Janvier 2015

Madame Harmand, Vice-Présidente de la Commission de Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique ouvre la séance à 14h.

Elle excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la commission peut siéger valablement.

1- Dossier d'accréditation

Madame Harmand présente l'état d'avancement du dossier d'accréditation, pour lequel de nombreux échanges ont eu lieu entre les six Universités de la Région afin de présenter une offre de formation cohérente. Le premier retour du Ministère en date du 5 Décembre 2014 est favorable, l'UVHC a été félicitée sur le travail réalisé. Notre offre a reçu un avis favorable à deux exceptions :

- Avis défavorable pour la création d'un intitulé de mention « Audiovisuel » en licence : l'intitulé de la mention de ce diplôme restera donc « Sciences et technologies » et précisera un parcours type « Audiovisuel et médias numériques ».
- Avis défavorable pour la création d'une nouvelle licence professionnelle Aide à la personne.

2- Approbation du compte-rendu du COFVU du Jeudi 9 octobre 2014

Monsieur Delevaque demande que soit rectifié, dans la partie intitulée « répartition de la dotation de l'établissement aux composantes de formations », le montant figurant au 4^{ème} alinéa page 2 concernant l'IUT, soit 3 681 000 €.

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Monsieur Pommeray souhaite savoir si la demande d'ouverture de deux nouveaux départements à l'IUT a abouti. Madame Harmand précise que l'accréditation n'est pas encore obtenue : après l'avis positif du Ministère sur l'ensemble de l'Offre de Formation, l'UVHC doit démontrer sa capacité financière à soutenir ses formations.

3- Adoption des règles d'évaluation des formations et des enseignements

Madame Sénéchal présente les résultats des évaluations des enseignements, qui ont été mis en œuvre de façon décentralisée avec la participation des composantes. 60 % des formations ouvertes ont fait l'objet d'une évaluation en 2013-2014 et 65 % sur la période des cinq dernières années.

Pour ce qui est de l'évaluation des formations, centralisée au sein de l'OFIP, ont été concernés les DEUST 2^{ème} année, DUT 2^{ème} année, L3, LP, M2. En 2013-2014, 1633 étudiants ont répondu aux questionnaires (soit 59 % des étudiants).

Madame Sénéchal exprime le souhait de l'établissement de piloter désormais de façon coordonnée ces 2 niveaux d'évaluation, afin d'éviter d'évaluer trop souvent les étudiants, se concentrer sur l'évaluation des Unités d'Enseignement, évaluer une fois par contrat chaque niveau de formation, diffuser de façon plus réactive les résultats et alléger la charge de travail.

Madame Harmand précise que la volonté est d'évaluer moins mais d'aller jusqu'au bout de la démarche : une fois l'évaluation réalisée, un rapport de synthèse sera édité, que la composante analysera et soumettra à son conseil.

Un conseil de perfectionnement de l'établissement mettra en place des actions afin de résoudre les difficultés qui seraient détectées et améliorer les formations.

Le Service Commun des Etudes et de la Vie Etudiante est restructuré dans cet objectif, avec la création de l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) et la mise en place d'un service Pédagogie et réussite étudiante, pour accompagner les enseignants.

Des cycles d'atelier sur les innovations pédagogiques seront organisés et les initiatives seront valorisées.

Monsieur Pommeray estime que des questionnaires sur certaines UE risquent d'être inexploitable car ces UE regroupent des enseignements qui n'ont pas de rapport entre eux.

Madame Sénéchal précise que d'autres universités ont mis en œuvre le dispositif proposé.

Madame Harmand propose de réunir les collègues des UE qui comprennent beaucoup d'enseignements différents.

Monsieur Delevaque suggère de ne pas se situer au niveau des UE académiques, mais de retenir des thèmes. Il faudra réfléchir à la façon la plus opportune de regrouper les modules.

Monsieur Lamac donne l'exemple de 3 modules très distincts dans une même UE, qui ont des objectifs différents, des évaluations soit en continu soit en final, et des méthodologies variées. Il fait remarquer que les L1 qui ne redoublent pas sont évalués deux années de suite. L'idéal serait d'interroger les L3, puis les L2, puis les L1.

Madame Sénéchal précise que l'établissement souhaite balayer les 3 années de licence le plus tôt possible.

Monsieur Petit explique que dans sa formation, une même UE regroupe des enseignements de Maths, Communication, Economie-Gestion des Organisations et Anglais.

Madame Sénéchal ajoute que les questions sur l'évaluation des formations sont très générales, alors que celles qui portent sur l'évaluation des enseignements sont plus précises car elles concernent les contenus.

Madame Harmand propose, si les UE sont éclatées pour être mieux analysées, de remonter ensuite des regroupements d'enseignements dans des « UE d'évaluation », dont la liste (qu'il faudrait éviter de modifier) serait arrêtée et transmise par le directeur de composante.

Madame Harmand estime qu'un engagement moral des étudiants est nécessaire et que les étudiants élus pourront relayer l'intérêt du dispositif.

Monsieur Coutellier suggère d'informer les étudiants que si le taux de réponse n'est pas suffisant, une heure sera bloquée dans l'emploi du temps pour que tous les étudiants remplissent le questionnaire.

Monsieur Pommeray propose de présenter l'évaluation comme un bilan semestriel sans le faire nécessairement UE par UE.

Monsieur Coutellier estime que quand il existe un problème réel avec un enseignant, les directeurs d'études et les responsables pédagogiques le détectent avant les évaluations.

Madame Harmand soumet au COFVU la question de l'adoption des règles d'évaluation des formations et des enseignements, avec la possibilité, si une composante le souhaite, de découper les UE et de créer des UE d'évaluation.

Vote : Abstention : 3 – Contre : 0.

4- Présentation pour information du continuum et de la convention lycée – UVHC

En application de l'article 32 de la loi d'orientation pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche du 22/7/2013, l'UVHC a créé le continuum -3/+3 qui regroupe trois enseignants en provenance du secondaire (Vanessa Marescot, Véronique Pocquet et Jérôme Ridet), chacun affecté dans une composante de formation mais oeuvrant pour l'ensemble la communauté universitaire.

Mme Pocquet présente les actions mises en œuvre par le continuum dans le but d'accroître les liens entre l'UVHC et les lycées.

Une première journée Proviseurs a eu lieu le 31 janvier 2014 afin de présenter les formations de l'UVHC et organiser des tables rondes sur des sujets d'intérêts communs. La deuxième édition en avril 2015 permettra de signer la convention de partenariat.

Dans le cadre des liens accrus entre l'UVHC et les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), le nombre d'étudiants inscrits à l'UVHC a fortement augmenté. Une convention-cadre est actuellement finalisée par le Rectorat.

Une réflexion est engagée sur les interventions de l'UVHC en matière d'information et d'orientation auprès des lycées. L'offre de formation de l'Université sera présentée aux professeurs principaux de 1ère du bassin d'éducation de Valenciennes en avril 2015. Les journées d'immersion seront réorganisées en concertation avec les chefs d'établissement. Une deuxième édition de la soirée de présentation de l'UVHC aux parents d'élèves de Terminale est proposée le 23 janvier 2015.

Dans l'objectif de mieux préparer les élèves aux méthodes de travail dans l'enseignement supérieur, une rencontre avec environ 40 enseignants de lycée a eu lieu en novembre 2014. Ces derniers souhaitent que des rencontres soient organisées par disciplines.

Afin de faciliter les échanges pédagogiques, un premier atelier a été proposé le 14 janvier sur le thème du numérique. Malheureusement 6 enseignants du secondaire seulement y ont participé. M. Claisse estime qu'il est nécessaire de programmer ces ateliers dès l'année scolaire précédente.

Un catalogue est diffusé en ligne pour présenter les différentes actions réunissant l'UVHC et les lycées. Pour faire face à la difficulté du continuum pour recenser toutes les actions existantes, un formulaire en ligne permet de les déclarer.

Les conférences de l'Université, dans des domaines variés, sont ouvertes aux étudiants des CPGE et aux enseignants du secondaire. Il serait souhaitable d'établir via le formulaire de contact une liste des conférences pouvant être organisées et de les programmer selon les demandes des lycées.

Mme Harmand précise que les directeurs de laboratoires de recherche et les directeurs de composantes de formation ont été contactés dans ce sens.

En ce qui concerne la convention-cadre entre Université et lycées, un volet concernera les lycées proposant des formations post-bac type BTS ; un autre volet concernera les lycées proposant des CPGE, la loi ESR posant l'obligation pour les étudiants de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en acquittant les droits ; un dernier volet concernera le lien entre IUT et lycées.

M. Claisse souhaite prévoir une action de type forum pour les classes de 1ère.

M. Claisse précise que le Projet Personnalisé de Formation peut être construit en juin pour les classes de 2nde. Des actions telles que Maths en fête ou Sciences en fête sont très appréciées et pourraient être élargies à d'autres disciplines.

Mme Sénéchal s'étonne que le continuum soit constitué de seulement trois enseignants. Mme Harmand explique qu'un collègue nommé à la FDEG et l'IPAG a demandé son retour dans le secondaire ; une autre collègue a obtenu une mutation pour l'Université de l'Artois.

A la question de Mme Sénéchal sur l'inscription payante à l'Université pour les CPGE, Mme Harmand précise qu'il n'y a pas d'harmonisation nationale.

Mme Pocquet précise à Mme Turpin que la communication à destination des parents d'élèves a été réalisée par voie de presse ; les chefs d'établissement ont également relayé l'information aux associations de parents d'élèves.

Concernant la convention-cadre de partenariat, Mme Truffert souhaite que soient mentionnés les composantes et les services de l'UVHC parmi les acteurs de la convention (article 2).

La convention-type concernant les CPGE a été validée par le Rectorat et sera rapidement opérationnelle. Il sera nécessaire de chiffrer les effectifs de CPGE attendus afin de prévoir les documentations qui leur seront nécessaires.

5- Présentation pour information du bilan 2013-14 des dispositifs PRREL financés par la Région

M. Revaux présente le dispositif Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL), entièrement financé par la Région Nord-pas-de-Calais pour les six universités publiques ainsi que la Catho. Ce programme est destiné à aider gratuitement les étudiants dans la réussite de leurs études.

Le PRREL décline deux dispositifs en 2014-15 :

- Le dispositif Soutien propose aux étudiants un accompagnement pédagogique personnalisé, semestrialisé et progressif, ainsi qu'une aide à l'intégration dans la vie universitaire. Une aide financière et un appui dans l'élaboration du projet personnel d'études complètent ce dispositif.

Le dispositif Soutien concerne l'ISTV, l'IUT et la FLLASH.

- Le DU Tremplin offrent des outils et des méthodes de travail pour faciliter l'orientation, la réorientation et/ou la professionnalisation des étudiants ayant obtenu leur Bac l'année scolaire précédente.

Environ 50 étudiants d'ISTV, FLLASH et FSMS sont inscrits en DU-Tremplin. Ces effectifs sont bien en-dessous de la capacité d'accueil : les étudiants sont peu réalistes sur leurs difficultés et sur leurs chances de réussir leur année. Les étudiants provenant de Bac pro ou Bac techno pourraient davantage bénéficier du dispositif.

M. Ridet et Mme Niemczyk témoignent des retours positifs à l'ISTV et à la FLLASH.

M. Revaux précise que l'ancien dispositif DPES était destiné aux Bacs Pro, Bacs techno et Bacs généraux avec profil social défavorisé.

M. Lamac estime qu'il serait intéressant de connaître le parcours ultérieur des étudiants inscrits en PRREL en 2013-14.

Mme Harmand rappelle que le taux de passage de L1 en L2 est de 38 % à l'UVHC, la particularité de notre région étant le nombre élevé d'étudiants provenant d'un Bac pro (dont le taux de réussite en L1 est d'environ 1%) et d'étudiants boursiers.

Mme Caouder complète cette présentation avec un rappel des contrats étudiants que la Région finance à la condition qu'ils correspondent à certains domaines : en 2013-14 l'UVHC a reçu une enveloppe correspondant à 7000 heures de contrats ; en 2014-15, 7250 heures. Les composantes et les services seront bientôt sollicités pour définir leurs besoins pour 2015-16 car la Région va permettre aux contrats 2014-15 et aux contrats 2015-16 de s'enchaîner sans interruption de plusieurs mois.

6- Présentation pour information du règlement intérieur du centre de santé

Le docteur Duhamel présente le règlement intérieur qui a été retravaillé par le conseil du service afin de prendre en compte les statuts de l'UVHC.

Les principales missions assumées par le service sont les activités de soins sans hébergement (pour lesquelles l'étudiant devra présenter sa carte vitale), et les activités de prévention (qui demeurent gratuites), complétées par des dispositions spécifiques.

Le centre de santé sera également centre de planification familiale.

Il accueille tout étudiant du territoire. Les personnels sont également les bienvenus.

Le centre de santé est en attente de l'accréditation de l'ARS.

7- Présentation pour information de la convention FEV-UVHC pour le projet Agoraé

Alexandre Bruhier, président de la FEV, présente le film réalisé par la FAGE relatif au fonctionnement des Agoraés : l'objectif de ces épiceries solidaires est de réduire le budget alimentaire nécessaire à l'étudiant et de lui proposer également un lieu de vie, dans un objectif de mixité sociale.

M. Bruhier remercie l'UVHC pour l'aide apportée à la création de l'Agoraé.

Un local a été fourni au rez-de-chaussée du bâtiment Watteau, il a été installé avec du mobilier de récupération. Des collectes ont été réalisées au supermarché Carrefour. Une large communication est réalisée dans la presse écrite et audiovisuelle, sur facebook et par des flyers.

Les étudiants seront orientés vers l'Agoraé par les assistantes sociales qui les informeront et distribueront des dossiers.

Une commission d'attribution se réunira régulièrement afin de définir les étudiants pouvant bénéficier du dispositif, en fonction du calcul de la somme dont l'étudiant dispose chaque jour pour se nourrir après déduction de ses charges fixes.

L'Agoraé fonctionne dans un premier temps grâce à ses seuls bénévoles, puis en septembre 2015 deux services civiques seront recrutés.

Il est suggéré que des enseignants travaillant dans les antennes pourraient faire le relais vers des étudiants potentiellement demandeurs sur Cambrai ou Maubeuge.

Enfin, un projet de l'association Greensiamme pour installer un potager sur le campus est évoqué.

Après épuisement de l'ordre du jour, Mme Harmand remercie les conseillers et lève la séance.

Fait à Valenciennes, le 28 Avril 2015

La Vice-Présidente de la COFVU,



Professeur S. HARMAND

Etaient présents :

Mme HARMAND, Vice-Présidente en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique (sans voix délibérative)

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

Monsieur SENECHAL Olivier

Collège B :

Madame NIEMCZYK Sylvie
Monsieur DELEVAQUE Franck
Monsieur PETIT Dorian
Monsieur POMMERAY Michel

Collège BIATSS :

Monsieur JOLY André
Madame TURPIN-WINTER Hélène

Collège des Usagers :

Madame D'ETTTORE Marjoline
Madame RICCIARDI Caroline
Madame MORT Auréline
Monsieur GRENIER Vincent
Monsieur BUCHON Rémi
Monsieur VACCA Alessandro

Collège des Personnalités Extérieures :

Monsieur CLAISSE Thierry

Membres de Droit sans voix délibérative :

Monsieur BONDUELLE Alexandre
Madame CAOUDER Nathalie
Monsieur COUTELLIER Daniel
Madame DEHAUDT Céline
Monsieur LAMAC Sébastien
Madame SENECHAL Sandrine
Madame TRUFFERT Françoise

Pouvoirs :

Monsieur CHERRIER Emmanuel à Monsieur SENECHAL Olivier
Monsieur DUBOIS André à Madame NIEMCZYK Sylvie
Monsieur HAMROUN Mohammed à Monsieur DELEVAQUE Franck
Monsieur GOUTIN Philippe à Monsieur POMMERAY Michel
Monsieur CARRE Martin à Madame Marjoline D'ETTTORE
Monsieur GUILLEMINOT Pierre à Madame RICCIARDI Caroline
Madame LEROY Anne-Sophie à Madame Auréline MORT
Monsieur CHERIT Yanis à Monsieur Rémi BUCHON

Excusés :

Messieurs BEN BARKA Mokhtar, OUAFTOUH Mohammed, GOUTIN Philippe, CARUYER Pierre, DAURIER Romaric, VAGANAY François
Mesdames : DUBAR Mirentxu, WIDEHEM Emmanuelle, GUIFFARD Amandine, CHAABI Imane